

## Le 1er ministre sous la Vème République

Par **housni**, le 20/11/2012 à 19:33

Bonsoir, comme étant étudiant en premier année AES je dois faire exposé sur "le ministre sous la V république" svp j'aurai besoin de votre aide je suis perdu je pense que le sujet est très vague je sais pas par ou commencer ni quel plan choisir merci de bien vouloir m'aidé..

Par **bulle**, le 20/11/2012 à 19:35

Bonjour,

[citation]Point 7 de la charte du forum: Concernant les sujets de type devoir donné pour la fac. Nous ne sommes en aucun là pour faire le travail à votre place ! **Dès lors, nous ne répondrons à vos questions que si vous montrez que vous avez un minimum travaillé. Pour cela nous exigeons au minimum un plan détaillé et une problématique de votre part avant d'envisager de vous conseiller. Vous mâcher complètement le travail ne serait pas un service à vous rendre de toute façon.**

Et une fois le résultat obtenu, il serait courtois de nous informer de la suite de votre devoir. Donner la correction du prof ne coûte rien et nous permet à nous aussi d'avancer (pensez que quelqu'un d'autre peut avoir le même sujet par la suite)/[citation].

Par **Newjurist**, le 20/11/2012 à 20:07

Indice : Période de cohabitation, hors cohabitation.

Par **housni**, le 20/11/2012 à 20:38

Alors comme problématique, "Le renforcement du pouvoir du président sous la V république n'a t'il pas réduit le rôle du premier ministre a un simple collaborateur ?"

pour le plan j'aunai aucune idée svp aidé moi

Par **Newjurist**, le 21/11/2012 à 01:15

Période de cohabitation : Respect de la constitution. Hors cohabitation : non respect de la constitution.

Creusez.

Par **Camille**, le **21/11/2012** à **11:22**

Bonjour,

[citation]Alors comme problématique, "Le renforcement du pouvoir du président sous la V république n'a t'il pas réduit le rôle du premier ministre a un simple collaborateur ?" [/citation]

Oui mais, dites voir, votre titre et le contenu de votre premier message, c'était "le ministre sous la V république" et non pas le [s]Premier[/s] ministre.

[smile7]

Par **housni**, le **21/11/2012** à **14:48**

AH j'avais pas remarquer , Mon sujet c'est le premier ministre sous la Veme république, sinon pour Newjurist je n'ai pas compris du tout ce que tu 'a dis

Par **housni**, le **21/11/2012** à **18:07**

Personne ne veux m'aidé ici ?

Par **Legem**, le **21/11/2012** à **19:41**

D'abord, je te souhaite une bonne présentation. Le sujet est très vaste et demande une petite préparation. Je te propose un plan suivant

- A. L'autorité du Premier ministre( art.22 de la Constitution)
- B. Les attributions du Premier ministre

Par **housni**, le **21/11/2012** à **20:35**

Merci a toi Legem, mais moi je pensais faire :

I) parler d'un 1er ministre collaborateur  
-cas de concordance de majorité

II) un 1er ministre a fond les manettes  
-en cas de cohabitation

-soutenu par une majoriter parlemenataire

Par **Legem**, le **21/11/2012** à **22:10**

la Constitution de 1958 renforcer l'autorité du GOUVERNEMENT et le Premier ministre. J'évoque toujours la différence entre la Constitution de 1958 et les Républiques précédentes concernant le statut du Premier ministre.

Par **housni**, le **21/11/2012** à **22:41**

Non, au contraire la constitution de 1958 a renforcer le rôle du président, car sous les anciennes république c'est "le président du conseil" qui est actuellement premier ministre détenait le pouvoir exécutif... donc la constitution de la Veme république n'a fait que renforcer les pouvoirs du président....

Par **Legem**, le **21/11/2012** à **23:38**

oui, tu as raison a propos du Président de la République mais selon moi également la Constitution de 1958 attribue au Premier ministre une place central dans la politique

Par **Newjurist**, le **22/11/2012** à **00:09**

Bonsoir,

[citation]également la Constitution de 1958 attribue au Premier ministre une place central dans la politique[/citation]

Vraiment ? Ou alors, ils ne font que respecter la politique du Président ? Les attributions du Premier ministre ne sont pas respectées, il n'est qu'un simple collaborateur. On pourrait se demander si son seul rôle ne serait pas d'être un bouclier du Président. Le Président met tout sur son dos et le vire si la populace n'est pas content.

Housni, pourquoi dis-tu que tu ne comprends pas ce que je te dis alors que tu reprends mes idées dans ton plan ?

Ce qu'il faut voir, c'est que sur le plan théorique, la Constitution attribue des pouvoirs au Premier Ministre. Cette théorie est dans la pratique pas respectée. Parce qu'au lieu d'établir un régime semi-présidentiel, on est dans un régime présidentiel : Surtout avec Sarkozy, Hollande on le voit plus.

Le Premier Ministre s'efface devant le Président.

En période de cohabitation, le rôle théorique du Premier ministre est respecté. Il reprend ses pouvoirs et est en opposition avec le Président, car issu de la majorité parlementaire qui n'est plus la même que la présidentielle.

Exemple : Chirac / Jospin.

Bref, développez.

Par **Camille**, le 22/11/2012 à 09:16

Bonjour,

[citation]Exemple : Chirac / Jospin. [/citation]

Et, dans un genre un peu différent...

Mitterrand / Rocard

ou

VGE / Chirac, en version "d'jeuns"...

Il me semble qu'on ne comprendra pas les institutions de la Vème république si on ne se souvient pas qu'elles ont été un "*costard taillé (plus ou moins) sur mesure*" par - entre autres - Michel Debré pour un certain général et que le général en question ne s'intéressait - quasiment - qu'aux grandes questions de politique internationale et à la "*grandeur retentissante de la France*" dans le monde ("Vive le Québec libre !").

Et pour lui, tout le reste n'était un peu que de la "tambouille administrative d'intendance" (en caricaturant un peu). Raison pour laquelle il laissait assez facilement les coudées franches à ses Premiers.

Par **Camille**, le 22/11/2012 à 09:24

Re,

[citation]la Constitution de 1958 renforcer l'autorité du GOUVERNEMENT et le Premier ministre. J'évoque toujours la différence entre la Constitution de 1958 et les Républiques précédentes concernant le statut du Premier ministre.

[/citation]

Sans oublier, par analogie à mon précédent message, que dans les républiques précédentes, les Présidents de la république étaient cantonnés à des rôles "*d'inaugurateurs de chrysanthèmes*", comme on disait à l'époque, un peu comme en Allemagne et en Italie (sans parler de l'Espagne, la Belgique et le Royaume-Uni, pour des raisons un peu différentes).

Par **Legem**, le 22/11/2012 à 12:20

Merci pou le débat. Cela me fait plaisir de lire vos commentaires

Par **housni**, le **22/11/2012** à **18:27**

Merci pour votre aide.... je vous transmettrai le plan une fois fini merci infiniment

Par **housni**, le **22/11/2012** à **20:00**

Alors comme plan :

I)Un premier ministre effacé

A-une constitution sur mesure pour le président

B-Une concordance de majorité voulu

II)Un premier ministre "a fond les manettes"

A-Un parlementarisme rationalisé

B-Une cohabitation favorable

dites moi svp ce que vous pensez merci

Par **mely**, le **27/02/2013** à **20:05**

Bonjour à tous,

J'ai aussi à faire ce devoir et je voulais vous demander s'il fallait parler du statut et des attributions du premier ministre en fonction de la majorité parlementaire seulement dans ce sujet parce que j'ai réellement du mal à le délimiter.

Merci.

Par **bulle**, le **27/02/2013** à **22:44**

Bonsoir,

Je ne comprends pas bien votre question. Que voulez vous dire par "seulement dans ce sujet"?